

Evacuation des eaux

Tarif de l'assainissement

Valable dès le 1er janvier 2016

Application :

Pour tous les usagers raccordés au réseau d'assainissement de la commune de Saint-Imier. Les taxes annuelles sont perçues trimestriellement en fonction de la consommation d'eau potable trimestrielle exprimée en m³ selon la grille suivante :

Taxe de base :

Taxe de base selon la consommation par trimestre	Taxe trimestrielle CHF Hors TVA	Taxe trimestrielle CHF TTC (TVA 8%)
de 0 à 70 m ³	98	105.85
de 71 à 100 m ³	137	147.95
de 101 à 150 m ³	195	210.60
de 151 à 200 m ³	293	316.45
de 201 à 250 m ³	390	421.20
de 251 à 300 m ³	488	527.05
de 301 à 400 m ³	585	631.80
de 401 à 500 m ³	780	842.40
de 501 à 700 m ³	975	1053.00
de 701 à 1000 m ³	1170	1263.60
de 1001 à 1500 m ³	1950	2106.00
de 1501 à 2000 m ³	2340	2527.20
plus de 2000 m ³	2925	3159.00

PRIX DE CONSOMMATION.

HORS TVA

TTC (TVA 8%)

Pour tous les m³ consommés :

CHF 2.25

CHF 2.43

Taxe unique de raccordement

La taxe de raccordement se calcule en fonction du volume bâti SIA, exprimé en m³. Un montant minimum correspondant à 200 m³ sera facturé dans tous les cas.

Volume bâti SIA	Hors TVA	TVA incluse 8 %*
Pour les 1000 premiers m ³ :	3,00 CHF/m ³	3,23 CHF/m ³
Pour les 2000 m ³ suivants:	1,50 CHF/m ³	1,61 CHF/m ³
Pour tous les m ³ supplémentaires:	0,75 CHF/m ³	0,81 CHF/m ³

* Prix arrondis

Dispositions générales.

Ce tarif est basé sur les articles 28 et suivants du règlement d'assainissement du 16 mars 2006.

Dispositions finales.

Le présent tarif a été approuvé par le Conseil de Ville lors de sa séance du 22 octobre 2015. Il peut être modifié en tout temps.